

SÉANCE DU 29 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-AGATHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Daniel BALISONI, Maire.

PRÉSENTS : Daniel BALISONI, Yannick CHARRIER, Thierry GOYON, Paul CHEZE, Cyprien GOUTTEPIFFRE, Marie YOUNG, Jean-Yves ROQUES

ABSENTS ayant donné procuration : Ginette VALLARD à Daniel BALISONI

ABSENTS : Eliane DOZOLME, Lucien COELHO

Secrétaire de séance : Jean-Yves ROQUES

00 APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 28.06.2019

VOTES	Pour 8	Contre 0	Abstention 0
--------------	---------------	-----------------	---------------------

01 MISE EN ACCESSIBILITÉ DU CIMETIÈRE – RÉFECTION DES ALLÉES : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Vu la délibération du Conseil Municipal de Sainte-Agathe en date du 08 mars 2019, référencée 08.03.2019-01, approuvant le projet de mise en accessibilité du cimetière communal par la réfection des allées et son financement,

Dans le cadre du projet de mise en accessibilité du cimetière par la réfection des allées, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un appel d'offres a été effectué sur le profil d'acheteur de la commune de Sainte-Agathe (sur www.achatpublic.com) du 1er juillet 2019 au 19 juillet 2019 à 12h00.

Monsieur le Maire indique que six entreprises ont retiré le dossier de consultation des entreprises et qu'une seule entreprise a déposé une offre.

L'offre est la suivante :

* COLAS Rhône-Alpes-Auvergne	37 599.00€ H.T.
------------------------------	-----------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de retenir l'entreprise COLAS Rhône-Alpes Auvergne, qui a déposé une offre à 37 599.00€ H.T. (trente-sept-mil-cinq-cent-quatre-vingt-dix-neuf euros hors taxes), pour réaliser les travaux de mise en accessibilité du cimetière communal par la réfection des allées
- autorise le Maire à signer tous documents ayant trait auxdits travaux

VOTES	Pour 8	Contre 0	Abstention 0
--------------	---------------	-----------------	---------------------

Réception en Sous-Préfecture le 05/08/2019

02 MOTION DE SOUTIEN AUX RETRAITÉS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier reçu récemment des différentes organisations de retraités du Puy-de-Dôme.

Sur ce courrier, il est notamment fait mention :

- de l'absence de revalorisation significative des pensions de retraite depuis 2013
- de l'indexation des pensions sur les prix et non plus sur les salaires, qui conduit à une paupérisation des retraités
- de la création de la taxe de 0,3% sur les retraites
- de la hausse de la CSG sur les retraites

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de dénoncer la situation dans laquelle se trouve actuellement la population retraitée du fait notamment de la quasi non-revalorisation des pensions depuis 6 ans et de la hausse de 25% du montant de la CSG pour des millions de retraités
- de dénoncer l'appauvrissement des retraités français et en particulier des retraités ruraux
- de demander la prise de mesures d'urgence en faveur de l'ensemble des retraités, notamment par une augmentation des pensions

VOTES

Pour 8

Contre 0

Abstention 0

Réception en Sous-Préfecture le 05/08/2019

03 QUESTIONS DIVERSES

• Incendie accidentel du 23/07/2019

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'épareuse communale est à l'origine de l'incendie accidentel survenu le 23 juillet 2019 à Sainte-Agathe. Lors des travaux habituels de débroussaillage le long du chemin de Rongheas, l'épareuse a heurté un rocher ce qui a provoqué une étincelle et déclenché un départ de feu dans les broussailles asséchées par les épisodes de canicule des dernières semaines.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a eu ni blessés ni dégâts matériels et que le feu s'est déclaré dans une zone éloignée des hameaux alentours.

Par ailleurs, il ajoute que contrairement à ce qui a été publié dans la presse locale, qui annonçait entre 8 et 10 hectares partis en fumée, la surface touchée par l'incendie a été estimée, sur site, par les services de la DDT, à 3 hectares dont 1,7 hectares de bois.

Monsieur le Maire indique que les différents propriétaires des terrains concernés ont été prévenus par courrier et qu'une déclaration de sinistre a été effectuée auprès de l'assurance de la commune.

Enfin, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il conviendrait d'équiper le tracteur d'un extincteur et d'une batte à feu afin que le cantonnier puisse à l'avenir, avoir du matériel à portée de main permettant de pouvoir intervenir de suite afin de tenter de limiter la propagation d'un feu.

L'assemblée approuve.

• Refus du compteur Linky

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les copies des courriers envoyés par certains saintagathois à ENEDIS concernant le refus de mise en place des nouveaux compteurs communicants Linky à leur domicile.

En effet, Monsieur le Maire rappelle qu'ENEDIS a prévu l'installation des compteurs Linky sur la commune courant des mois d'août et septembre 2019.

Il précise qu'à ce jour 6 foyers ont exprimé leur refus d'installation de ce compteur.

- **Création de réserves communales d'eau pour lutter contre les incendies**

Suite à l'incendie accidentel du 23 juillet dernier et devant l'augmentation de la fréquence des épisodes de canicule, Monsieur Jean-Yves ROQUES s'interroge quant à la possibilité que pourrait avoir la commune de créer des réserves communales d'eau permettant d'aider les services de secours à lutter contre les incendies qui risquent de se produire plus souvent à l'avenir. En effet, les points d'eau sont peu nombreux sur la commune et ceux qui existent sont privés.

Monsieur le Maire indique qu'il est impossible de créer des réserves d'eau permettant de desservir toute la commune et il semble difficile autant matériellement que financièrement de créer plusieurs réserves d'eau notamment proches des plus gros hameaux. En effet, les zones de domaine public ou de domaine privé communal disponibles pour ce type de projet sont restreintes et les travaux nécessaires à la création de ces réserves d'eau engendreraient un coût non négligeable pour la commune.

L'assemblée s'accorde pour dire qu'un tel projet, s'il doit être envisagé, ne peut se réfléchir qu'à long terme.

FIN DE SÉANCE : 20H00